

Conditions GÉNÉRALES DE VENTES

Conditions de vente applicables à compter du 01/03/2026

PACHA TOURS SAS au capital de 100 000 € ; 18 rue Royale 75008 Paris.
Tél : 01 40 06 88 88 ; courriel : reservation@pacha-rev.fr ; RC Paris : 383 913 639 ; SIRET : 383 913 639 00068 ; N° de TVA intracommunautaire : FR80 383 913 639 ; Code NAF/APE : 79127 ; Licence : IM 075100039 ; RCP : Hiscoc France, 38 avenue de l'Opéra 75002 Paris ; Garantie Financière : APST - 15 avenue Carnot 75017 Paris

La combinaison de services de voyage qui est proposée au Client est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Il bénéficiera donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Pour plus d'informations : https://www.legifrance.gouv.fr/code/article_lcLEGIARTI000036242695

Préambule : les présentes conditions ont pour vocation d'informer les clients, préalablement à la signature de leur contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du contrat. Les informations relatives aux programmes figurant dans cette brochure et sur le site Internet, bien qu'ayant été vérifiées, peuvent avoir été l'objet d'erreurs typographiques et ne constituent pas un engagement contractuel. Seules les mentions figurant sur le bulletin d'inscription feront foi. Par ailleurs, les illustrations ont amené l'utilisation de nombreuses photographies : celles-ci ne sauraient être perçues comme se rapportant directement aux textes contigus et ne doivent être envisagées qu'en un contexte intégral, à savoir celui de la destination. De manière générale, les photographies ne sont en aucun cas contractuelles. Conformément à l'article L.211-9 du Code du Tourisme, PACHA TOURS | REV VACANCES se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux informations données relatives au prix et au contenu des forfaits et des séjours proposés, à l'identité du transporteur aérien, aux ouvertures et fermetures des produits. Par ailleurs, lorsque la non-conformité des services fournis est due à des circonstances exceptionnelles et inévitables, le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

I - Forfait

PACHA TOURS | REV VACANCES propose à ses clients des voyages à forfait, pour individuels et groupes, des « cotations sur mesure » avec prestations diverses. Les prestations incluses et non incluses dans les prix sont mentionnées en détail par produit. Suivant la réglementation du pays, une taxe de séjour pourra être réclamée aux clients et payable sur place. Les réductions ou offres spécifiques mentionnées dans la brochure ne sont pas cumulables avec d'autres réductions ou offres promotionnelles ponctuelles, s'agissant dès lors de deux produits différents. Le paiement intégral du forfait est dû avant le départ. Tout client ayant réservé son voyage à forfait antérieurement à la date de l'offre promotionnelle relative au même produit ne pourra prétendre à un remboursement, avoir ou dédommagement. Aucune assurance n'est incluse dans le forfait. Une assurance assistance rapatriement ou multirisques moyennant supplément vous est proposée.

II - Prix

Les prix publiés sont, sauf mention contraire, par personne (adulte) base chambre double standard, à partir de, à certaines dates et au départ de certaines villes (sauf prestations terrestres seules hors vols). Ils indiquent précisément, pour chaque forfait, les prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ, ou postérieurs au retour à l'aéroport. Les suppléments bagages (nombre et poids), les boissons, pourboires et toutes dépenses à caractère personnel au cours du voyage, les taxes de séjour ou taxes d'entrée ou de sortie ainsi que tous les services ou prestations non expressément mentionnés au descriptif.

Sont inclus dans la durée du voyage :

- Le jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport
- Le jour du voyage retour, jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Ce prix forfaitaire comprend, outre le coût de l'ensemble des services prévus, les frais d'organisation (intervention et marge commerciale) qui nous restent acquis. Nos prix forfaitaires sont basés sur un certain nombre de nuits et de services et non sur un compte de journées entières. De ce fait, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

Les prix publiés sont des tarifs contractuels négociés avec les hôteliers prestataires et sur la base desquels nous sommes facturés. Il est impossible de tenir compte par conséquent de tarifs promotionnels qu'ils pourraient offrir. Aucune réclamation ou demande de remboursement ne sera prise en considération à ce sujet. De même, si pour quelque raison que ce soit, le client annule ses prestations sur place, aucun remboursement ne sera effectué.

Les prix enfants, lorsqu'ils existent, sont mentionnés sur la brochure et sur le site Internet. Toute inscription à un forfait sans transport aérien entraînera un supplément de 35 € par personne.

III – Révision des prix

Les prix communiqués dans cette brochure ont été établis sur la base de données économiques connues au 01/11/2025. PACHA TOURS | REV VACANCES se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix tant à la hausse qu'à la baisse afin de tenir compte des variations dans les limites légales prévues aux articles R. 211-8 et L. 211-12 du Code du Tourisme, selon les modalités suivantes :

- Du coût des transports lié notamment au coût du transport (billet, carburant, taxes et redevances aériennes)
- De la fluctuation des taux de change.
- Des décisions gouvernementales locales : les augmentations des taxes (TVA, taxes de séjour), frais d'entrée dans les parcs nationaux, musées, monuments historiques, seront intégralement répercutées sur le prix des prestations terrestres. Au cours des 20 jours qui précèdent la date de départ, le prix fixé au contrat ne peut plus faire l'objet de majoration.

Ces variations seront répercutées intégralement sur le prix total du voyage. Aucune majoration de prix ne pourra intervenir moins de 10 jours avant la date de départ fixée.

Dans l'hypothèse d'une modification d'un élément essentiel du Forfait et/ou du prix dans les conditions ci-dessus définies, PACHA TOURS | REV VACANCES s'engage à en ouvrir ses clients le plus rapidement possible et, au plus tard 10 jours avant la date de départ.

En pareil cas, les clients auront la possibilité, soit de résilier leur contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours soit par courriel : qualite@pacha-rev.fr à compter de l'émission de la lettre les informant des modifications, le cachet de la poste faisant foi et d'obtenir sans aucune pénalité, le remboursement des sommes versées dans les 14 jours suivant la résolution du contrat, soit d'accepter la modification du forfait proposé. Dans cette éventualité, un avenant sera alors signé précisant les modifications apportées et leurs conséquences sur les prix. Toute diminution de prix viendra en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client. Si toutefois, le paiement a été entièrement effectué par le client et qu'il excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué sans qu'aucune retenue ne soit effectuée.

IV – Acomptes et paiement

Pour toute inscription relative à un de nos programmes, le client devra obligatoirement payer au moment de l'inscription :

- 30% à plus d'un mois du départ
- 100% à moins d'un mois du départ, sans rappel de notre part, s'il s'agit d'un solde

Pour certaines prestations (une émission anticipée des billets d'avion peut être nécessaire afin d'éviter d'éventuelles variations de coût) et à certaines périodes de haute saison, le paiement de 100% pourra être exigé à la réservation. Les assurances optionnelles doivent également être réglées à l'inscription.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue sera considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation, des frais d'annulation seront donc retenus.

V – Modification et annulation

Généralités : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. PACHA TOURS | REV VACANCES répond du bon déroulement du voyage sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des circonstances exceptionnelles et inévitables ou du fait d'un tiers. Néanmoins, même dans ces dernières hypothèses, PACHA TOURS | REV VACANCES s'efforcera de rechercher des solutions propres à surmonter les difficultés apparues. Dans le cas où PACHA TOURS | REV VACANCES serait contrainte de modifier des éléments essentiels au déroulement du forfait du fait de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, les prestations non exécutées et non remplacées seront remboursées dès le retour du voyageur. De plus, la brochure étant imprimée de nombreux mois à l'avance, les prestations proposées peuvent être sujettes à modifications. Dans l'hypothèse où PACHA TOURS | REV VACANCES serait dans l'impossibilité de proposer des solutions appropriées ou si le client les refusait pour des raisons valables, il sera proposé à celui-ci sans supplément de prix, des titres de transport assurant son retour vers le lieu de départ ou vers un autre lieu convenu avec lui et cela dans les conditions équivalentes tant de qualité que de prix.

Bon à savoir : n'hésitez pas à contacter nos représentants pour tout renseignement ou problème. Ils sont responsables de vos réservations et doivent être informés de toute modification ou d'annulation quelle qu'en soit la cause. Toute modification du titre de transport pour une raison quelconque (nom erroné, rajout ou suppression de précheminement ou post acheminement, etc.) sera facturée en fonction de la compagnie aérienne. Ces frais sont réajustés selon le barème de la compagnie aérienne. Tout changement de date est considéré comme une annulation. Après le départ, le renoncement à l'un des services inclus dans nos forfaits, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir. De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interromp ou modifie son forfait pour quelque raison que ce soit. Le client ne peut, sauf accord préalable de l'organisateur, modifier le déroulement de son voyage. Les frais d'une modification non autorisée resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations

dont il n'aurait pas bénéficié du fait de ces modifications. En cas de modification acceptée par l'organisateur, son représentant local fera signer un document constatant celle-ci et intitulée « bulletin d'intervention ». Le refus de signature par le client de ce document entraînera le maintien intégral du forfait initial.

Du fait du client

Dès le paiement de l'acompte, la réservation est ferme et définitive. En cas d'annulation ou modification, des pénalités sont dues. Le client s'engage irrévocablement à régler le solde du forfait à hauteur des pénalités suivantes qui lui incombent :

- **Plus de 46 jours :** 50 € (non remboursable par l'assurance)
- **Entre 46 à 20 jours :** 25 % du montant total du voyage
- **Entre 20 à 8 jours avant le départ :** 50 % du montant total du voyage
- **Moins de 8 jours avant le départ :** 100 % du montant total du voyage
- **Si billet déjà émis au moment de l'annulation :** ces frais pourront être réajustés à la hausse selon le barème de la compagnie, en vigueur le jour de l'annulation.

En période de haute saison, les frais peuvent être majorés par les conditions particulières d'annulation des prestataires selon l'information communiquée au chapitre IV – Acomptes et paiement. La non-présentation le jour du départ, quelle qu'en soit la raison, entraîne une pénalité égale à 100% du montant total du voyage. De même pour la présentation de documents d'identification et/ou sanitaires non valides (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...) pour la réalisation de son voyage. En cas de défaut d'enregistrement ou non présentation du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, il sera retenu 100% du montant du voyage. En cas de non-utilisation du billet (sauf non-présentation à l'aéroport), le client pourrait avoir la possibilité, sur demande et selon les compagnies aériennes, de se faire rembourser certaines taxes aéroportuaires. Certaines compagnies aériennes exigent l'émission des titres de transport dès la réservation. En cas d'annulation du fait du client, des pénalités pouvant aller jusqu'à 100%, pourront être retenues en plus des indemnités forfaitaires.

Du fait de PACHA TOURS | REV VACANCES

Si, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à PACHA TOURS | REV VACANCES (article L.211-13 du code du tourisme), le client sera averti le plus rapidement possible et il lui sera proposé un voyage de substitution ou une modification du voyage. Si le client n'entend pas bénéficier de l'offre de substitution, il obtiendra dès lors le remboursement de l'intégralité des sommes versées sans qu'aucune retenue ne soit effectuée dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. Si le client n'informe pas PACHA TOURS | REV VACANCES de son refus dans un délai maximal de 7 jours à compter de la date de réception de l'information, il sera considéré comme ayant accepté l'offre de substitution. Si le client entend réserver ultérieurement le même voyage que celui annulé par PACHA TOURS | REV VACANCES qui a procédé au remboursement, le tarif applicable sera celui de la période concernée au jour de la nouvelle réservation et non celui ayant fait l'objet d'une annulation. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est le fait de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'événements climatiques ou naturels, mouvements sociaux ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. Enfin, PACHA TOURS | REV VACANCES ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'interruption du séjour résultant de l'attitude du client qui ne respecte pas les règles et consignes de sécurité, le règlement intérieur des hôtels ou du fait preuve d'incivisme.

Prolongation du forfait : les programmes sont de date à date, certains peuvent être prolongés sur place. Dans l'éventualité où le client entend prolonger son programme et dans la mesure des disponibilités du ou des hôtels et du transport aérien, cette prolongation sera possible. Le client devra dès lors se rapprocher du représentant local, lequel interviendra auprès de la ou des compagnies aériennes afin de faire différer son départ et procédera à l'encaissement des nouvelles prestations. PACHA TOURS | REV VACANCES, dès lors ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas :

- D'impossibilité de prolongation de séjour du fait des hôtels ou des transports aériens
- De tarifs différents de ceux figurant sur nos grilles tarifaires s'agissant de tarifs négociés

Prolongation indépendante de la volonté du client et de PACHA TOURS | REV VACANCES : en cas de retour rendu impossible en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, PACHA TOURS | REV VACANCES s'efforcera toutefois de proposer une solution commerciale en vue de satisfaire le client. Dans l'éventualité où la prolongation entraînerait l'obligation d'avoir recours aux services d'hôteliers, PACHA TOURS | REV VACANCES supportera les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de 3 nuits par voyageur. Au-delà, les frais seront supportés par le client, PACHA TOURS | REV VACANCES ne pouvant être tenue responsable des tarifs appliqués différents de ceux figurant sur nos grilles tarifaires. Si toutefois, à titre commercial et exceptionnel, PACHA TOURS | REV VACANCES décidait d'offrir au client une ou plusieurs nuits supplémentaires couvrant tout ou partie de la prolongation, PACHA TOURS | REV VACANCES ne saurait se voir réclamer le règlement de

prestations annexes, de même que cela ne saurait être envisagé comme valant reconnaissance de responsabilité.

VI – Transport

PACHA TOURS | REV VACANCES vous propose un transport offrant les meilleures garanties de confort, de sécurité et de prix. Un transporteur peut être amené à modifier la date d'un départ ou d'un retour. Un changement d'aéroport peut être décidé dans n'importe quelle ville de même qu'une escale technique supplémentaire notamment en période de grand trafic ou de grève des personnels du transporteur ou des aéroports, ou pour des raisons de sécurité du voyageur ou pour tout retard dû aux conditions atmosphériques ou techniques. La mention vol direct signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops effectués au cours du voyage par ce même avion. Les horaires communiqués sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de changement de dernière minute par le transporteur. La forte progression du trafic aérien fait que des retards dans les vols, indépendants de la volonté du transporteur, de PACHA TOURS | REV VACANCES et de l'agent de voyages, peuvent avoir lieu. Il est donc recommandé de prévoir un délai raisonnable, en particulier au retour, en cas de correspondance ou d'engagements professionnels importants. Les prix et programmes sont établis selon des accords négociés avec les transporteurs aériens. Il se peut que les classes de réservation ne soit plus disponible. PACHA TOURS | REV VACANCES pourrait alors proposer une alternative avec un supplément. Dans ces hypothèses, PACHA TOURS | REV VACANCES ne pourra voir sa responsabilité engagée et ne sera en outre tenue à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, même dans l'hypothèse d'une modification du contenu ou de la durée du programme initialement prévu du fait, notamment des cas ci-dessus rappelés, sous réserve d'une prise en charge par la compagnie aérienne en cause. Les programmes des vols réguliers indiqués en brochure peuvent être soumis à modification par le transporteur en cours de saison. Aucun remboursement ne serait accordé si, de ce fait, le vol de départ est retardé ou le vol de retour avancé (ou vice-versa). Les horaires de vol retour sont définitivement reconfirmés par nos représentants. Nous ne pouvons être tenus pour responsables et les voyageurs ne peuvent prétendre à aucune indemnité lorsqu'une modification d'horaire rend impossible le post-acheminement. Toute place d'avion non utilisée à l'aller ou au retour ne peut faire l'objet d'un report de date et sera considérée comme une annulation pure et simple et ne sera pas remboursable. Il en est de même en cas de vol ou perte de billet si le client est obligé d'acheter à ses frais un billet de remplacement. Le transporteur se réserve, en outre, le droit en cas de fait indépendant de sa volonté d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, avec une diligence raisonnable sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué par les passagers concernés. A certaines dates (vacances scolaires, ponts, haute saison...) nous pourrions être amenés à proposer un complément d'offre à la même date ou à une autre date et ce tant en vols réguliers qu'en vols spéciaux et un supplément dont le montant sera confirmé au moment de l'inscription pourra être redonné. Les vols spéciaux ne bénéficient d'aucune attribution de siège, ni de repas spéciaux. Les horaires seront confirmés une semaine avant le départ.

Important : l'identité du transporteur aérien indiqué, peut être modifiée. Les compagnies régulières passent entre elles des accords commerciaux dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est utilisé par un appareil et un équipage d'une autre compagnie. Généralement, ces accords sont conclus entre les grandes compagnies régulières ayant des services et une notoriété comparable. Vous pouvez être amené à réserver un vol sur une compagnie précise et voyager sur une autre en raison de ce type d'accord. La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages présentés dans ce site ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement comme précisé dans leurs conditions générales. Les conséquences des accidents/incidents qui peuvent survenir à l'occasion des transports aériens sont régies par les dispositions des conventions internationales en vigueur (Convention de Varsovie de 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999) et/ou les réglementations communautaires.

VII – Formalités

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur et/ou le détaillant informe le client des diverses formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccinations, etc.). Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul client. Ces formalités administratives et sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française, résidents sur le territoire national, et sont données à titre indicatif. Il appartient au seul client de vérifier la validité des documents en sa possession, lesquels devant être en parfait état non altérés et non périmés. Certaines modifications administratives et sanitaires sont susceptibles d'intervenir entre l'inscription du client et le départ. Il est conseillé de vérifier les formalités sur les sites www.diplomatie.gouv.fr et www.pasteur.fr. Tous les voyageurs, même mineurs, doivent être en possession de papiers d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, éventuellement visa selon la destination) à leur nom avec photographie. PACHA TOURS | REV VACANCES ne pourra procéder à l'inscription de mineurs que si ces derniers sont accompagnés d'une personne majeure, responsable assurant la garde du mineur pendant toute la consommation du Forfait (« Accompanyant »), que ce soit en France ou à l'étranger. Si l'Accompanyant est une personne autre que les parents du mineur ou du

représentant légal investi de l'autorité parentale ou est l'un des parents seuls (dans l'hypothèse d'un divorce ou d'une séparation), l'Accompanyant devra dans ses hypothèses faire son affaire d'obtenir au nom du mineur concerné les documents nécessaires (nonobstant tout éventuel visa et certificat de vaccination qui serait également requis par le pays de destination). PACHA TOURS | REV VACANCES attire l'attention de l'accompagnant sur le fait que l'annulation de son forfait entraîne automatiquement de plein droit et sans formalités, l'annulation du forfait du mineur. PACHA TOURS | REV VACANCES ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité civile et à se dégager formellement pour tout fait ou dommage causé par le mineur à l'occasion de son forfait. PACHA TOURS | REV VACANCES ne pourra être déclaré responsable si le client ne peut embarquer pour des raisons administratives et aucune indemnité ne pourra être versée.

VIII – Informations pratiques

Durée du voyage : la durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour.

Classification des hôtels : les étoiles mentionnées pour chaque hôtel correspondent à la classification Normes Locales (NL). Les normes de classification en normes locales ont des critères différents que celles des normes françaises. D'autre part, pour une même catégorie le confort peut varier. Chambres et cabines : les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées avant 12 heures et ne peuvent être occupées qu'à partir de 17 heures ou plus selon l'établissement. Quel que soit l'horaire du vol aller ou retour, en aucun cas, il ne pourra être dérogé à cette règle. Les chambres et les cabines individuelles bien qu'assujetties à un supplément de prix élevé, sont souvent moins bien situées, de dimensions plus modestes et généralement en nombre limité. Dans les hôtels et bateaux du monde entier, il n'existe pas de véritables chambres ou cabines triples ou quadruples. Ce sont en général des chambres ou cabines doubles dans lesquelles un lit d'appoint est rajouté (souvent un lit pliant au confort sommaire) : l'espace s'en trouve donc réduit. Il conviendra d'être conscient de ces désagréments lors de la réservation. Par ailleurs lorsque l'hôtel est situé en bord de mer, cela ne signifie pas obligatoirement que toutes les chambres ont pour autant une vue mer. De même, lorsqu'il existe dans l'hôtel des chambres vue mer, ces dernières peuvent être latérales ou légèrement entravées par la végétation.

Climatisation : dans certains hôtels, la mise en service de l'air conditionné se fait à l'aide d'une carte magnétique ou d'une clé délivrée avec la clé de la chambre. La climatisation de la chambre n'est pas permanente et s'arrête pendant votre absence.

Mini club : les horaires et l'âge des enfants sont indiqués à titre indicatif et sont susceptibles de modification. Certains mini-clubs ne fonctionnent pas si le nombre d'enfants est insuffisant.

Régime des pensions :

- **L'appellation demi-pension** comprend le logement, le petit déjeuner et un repas principal par jour, généralement le dîner et de manière très exceptionnelle le déjeuner.
- **L'appellation pension complète** comprend le logement, le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.
- **La formule « tout compris »** comprend petit déjeuner, déjeuner et dîner ainsi que suivant les contrats, les boissons et les snacks. Les boissons incluses à table et hors repas de cette formule sont détaillées dans le descriptif de l'hôtel et ne sont pas forcément toutes gratuites. Les boissons incluses sont généralement des boissons locales, toutes les boissons importées sont payantes sauf descriptif contraire.

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspond un repas principal et un petit déjeuner. En cas d'arrivée le matin, le petit déjeuner ne sera pas servi, en cas de départ l'après-midi, le dîner ne sera pas fourni le dernier jour. Les repas inclus dans le forfait demi-pension ou pension complète ou formule tout compris sont servis exclusivement dans les restaurants de l'hôtel désignés. En cas de changement de restaurant à l'initiative du client, le crédit repas sera dès lors appliqué, et, tout supplément restera à la charge du client, quel qu'en soit le montant. Lorsque les boissons aux repas sont offertes, leur non-consommation ne donnera lieu à aucun remboursement ni compensation.

Travaux d'entretien et activités sportives : nos prestataires peuvent être amenés en cours d'année, à entreprendre des travaux d'entretien, de rénovation ou d'agrandissement, sans pour autant que les hôtels soient fermés au public. Lorsque nous en aurons été informés et que ceux-ci seront susceptibles d'entraîner un certain inconfort. La situation sera portée à la connaissance du client. Par ailleurs, bien que toutes les possibilités d'activités sportives mentionnées dans les descriptifs d'hôtels nous aient été confirmées par les hôteliers, il peut arriver que du matériel endommagé ne puisse être réparé immédiatement en raison de l'isolement de certaines stations balnéaires, ou bien par exemple que la piscine d'un hôtel doit être vidée pour permettre son entretien.

PACHA TOURS | REV VACANCES ne saurait être tenue pour responsable si en raison des conditions météo, certaines activités en plein air ne pouvaient être assurées ou assurées de manières limitées. De même, en période de basse saison, certaines activités peuvent ne pas être réalisables en raison d'un nombre insuffisant de participants. Nous ne pourrions bien entendu être tenus pour responsables dans le cas où de tels incidents viendraient à se produire.

Location de voiture : attention, les réductions enfant ne peuvent s'appliquer sur le tarif des locations de véhicule. Les loueurs se réservent le

droit de substituer un modèle équivalent, de même catégorie, à celui demandé lors de la réservation. La journée de location s'entend pour une journée de 24h consécutives. La restitution du véhicule devra être effectuée à la même heure que celle de la prise en charge. Toute journée commencée compte pour une journée entière. Conformément au contrat signé entre le client et le loueur, lors de la prise en charge du véhicule, le loueur se réserve le droit de débiter le compte bancaire du client de toutes sommes restant dues. Toute prestation optionnelle non comprise dans nos tarifs sera payable sur place (siège bébé, assurances, taxes supplémentaires, frais de parking, PV, frais de retour, etc.). Tout litige avec le loueur devra être réglé sur place. Le loueur demandera la photocopie du permis de conduire et prendra une empreinte carte bancaire à titre de garantie. En cas de refus de la part du client de satisfaire à ces formalités, le véhicule ne lui sera pas remis et PACHA TOURS | REV VACANCES ne saurait être tenue pour responsable de la non-fourniture du véhicule.

Navigation : en ce qui concerne nos programmes de croisière, seul le commandant de bord est habilité à prendre toute décision utile se rapportant à la sécurité des passagers et en liaison avec les autorités chargées de la régulation de la navigation. Ainsi pour des raisons dictées par de mauvaises conditions météorologiques ou autres, les itinéraires ou escales peuvent être modifiés ou décalés sans que PACHA TOURS | REV VACANCES puisse en être tenue pour responsable.

Excursions : les excursions réservées et payées sur place, non comprises dans le forfait, organisées et exécutées par des organismes locaux indépendants de PACHA TOURS | REV VACANCES ne sauraient de ce fait en aucun cas engager la responsabilité de PACHA TOURS | REV VACANCES en cas d'incident ou de mauvaise exécution.

Objets de valeur et argent : il est recommandé de déposer argent et objets de valeur dans les coffres-forts lorsqu'il y en a mis à disposition, soit dans les chambres, soit à la réception, moyennant participation. A défaut, la responsabilité de l'hôtelier ou de PACHA TOURS | REV VACANCES ne pourra être engagée. Dans tous les cas, l'argent et les objets de valeur restent sous la garde du client et en aucun cas la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant ne saurait être engagée en cas de disparition pour quelque motif que ce soit.

Pertes de bagages : la compagnie aérienne n'est responsable à votre égard pour les bagages que vous lui avez confiés qu'à la hauteur des indemnités prévues par les conventions internationales. En cas de détérioration ou de perte de bagages placés sous la responsabilité de la compagnie aérienne, une déclaration devra être faite auprès des autorités de l'aéroport dès la constatation du sinistre par le client. En tout état de cause, la compagnie aérienne demeure votre seul interlocuteur pour le règlement du sinistre. Aucune assurance bagages n'est incluse dans nos forfaits mais pourra être souscrite avec supplément.

Information personnes à mobilité réduite : dans la mesure du possible, notre site Internet fournit les informations pour les hôtels accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite selon les normes locales en vigueur. A la demande du voyageur, toute demande de voyage pour les personnes à mobilité réduite fera l'objet d'une attention particulière avec l'envoi d'un formulaire de renseignements destinés à la compagnie aérienne et aux prestataires locaux. L'organisateur ou le détaillant validera avec le client les besoins et les impératifs du voyage selon ses spécificités. D'une manière générale, nos circuits, autotours et croisières ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

IX – Réclamations

Toute non-conformité constatée lors de l'exécution du forfait devra être communiquée avec pièces justificatives par courriel : qualite@pacha-rev.fr ou détaillant et/ou à l'organisateur qui a vendu le voyage dans un délai de 40 jours après la date du retour. En cas de non-fourniture ou non utilisation d'une prestation par décision du client, aucun remboursement ne pourra intervenir. Toute non-conformité constatée par le client dans le déroulement du voyage et/ou du séjour doit faire l'objet, à l'initiative de ce dernier, d'un signalement et d'une constatation sur place auprès de nos représentants locaux. A défaut de signalement sur place qui aurait permis d'éviter ou diminuer le dommage subi par le client, la réparation éventuelle pouvant en découler en sera d'autant réduite. Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile de PACHA TOURS | REV VACANCES ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès du représentant local sur place ou auprès du transporteur si le litige intervient durant les transports aller et retour, organisés par PACHA TOURS | REV VACANCES. Après avoir saisi le service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur son site www.mtv.travel. Tout litige né du contrat de voyage est soumis au droit français.

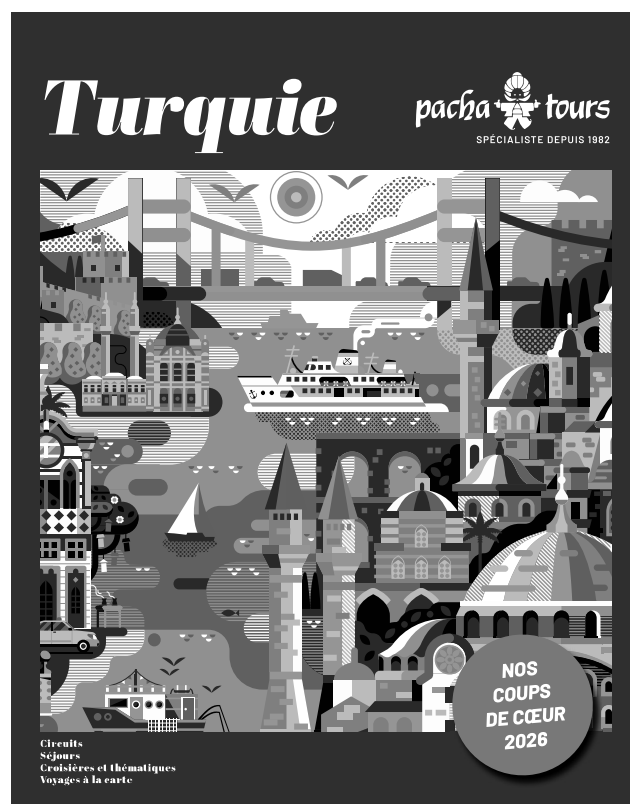
X – Données personnelles

Conformément à la loi informatique, le client disposera d'un droit d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification et de suppression relative aux informations nominatives le concernant que PACHA TOURS | REV VACANCES pourra être amenée à traiter pour les besoins de son activité. Ces informations sont susceptibles d'être transmises tant à l'étranger qu'à des prestataires de services PACHA TOURS | REV VACANCES.

XI – Assurances et assistance

Aucune assurance ni assistance voyages n'est comprise dans les forfaits. Le client pourra toutefois souscrire une assurance et ou une assistance voyages optionnelle proposée par PACHA TOURS | REV VACANCES.

DECOUVREZ LA BROCHURE «COUPS DE COEUR»
PACHA TOURS ÉDITION 2026...



Votre agence de voyages :

PACHA TOURS SAS au capital de 100 000 €

18 rue Royale, 75008 Paris - Tél. : 01 40 06 88 88 - Email : reservation@pacha-rev.fr

RC Paris 383 913 639 - SIRET : 383 913 639 00068 - N° de TVA intracommunautaire : FR80 383 913 639

Code NAF/APE : 79127 - Licence : IM 075100039 - RCP : Hiscox France, 38 avenue de l'opéra, 75002 Paris

Garantie Financière : APST - 15 avenue carnot, 75017 Paris

Conditions Générales et Particulières de vente

Membre de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, des Entreprises du Voyage et du Syndicat des Entreprises du Tour Operating



**LES ENTREPRISES
DU VOYAGE**

